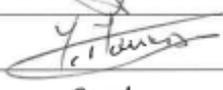


Compte-rendu Comité de Pilotage GEMAPI - 27/04/2022 à 18h00 – TANTONVILLE

Feuille d'émergiment

COPIL GEMAPI n°11
 27/04/2023



Nom	Organisme	Signature
Marc FRANCOIS	CCPS	
FAYS Xavier	Cerisy	
MARCEL J. Noël	HAROUÉ	
MAIRESSE Yves	HOUSSEVILLE	
Brigitte MEYER	Sainville-sur-mios	
MFRANCE SIRON	JOINÉHONT	
Georges LUMBER	VELEUSE	
Alain HOUGENOT	VELEUSE	
LAGE Palvide	DIARVILLE	
Sebastien Dewiller	LESTAINVILLE	
BARBENET Didier	Vitres	
HOOPERT Maxime	CCPS	

Ordre du jour :

1. Récupérateurs d'eau
2. Etude gravière syndicat Moselle Amont
3. Rigole de Mangonville
4. Zones humides : priorisations
5. Entretien annuel d'embâcles : recensement
6. Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé
7. Travaux Madon
8. Charte GEMAPI

1. Récupérateurs d'eau

Les membres du COPIL GEMAPI ont été consultés par mail sur les modèles de récupérateurs qui avaient leur préférence. Il en est ressorti un choix assez clair sur les modèles 1000L, le modèle « Belli carré ».

Concernant les récupérateurs 500L en revanche, aucun consensus ne s'était dessiné. Le COPIL est tombé d'accord pour retenir le modèle « Eda 550L » en raison de son prix, de l'esthétique ou encore de l'aspect pratique des autres modèles.

Au vu des prix similaires des 2 modèles proposés, le COPIL s'accorde par ailleurs sur une proposition de prise en charge différenciée, permettant d'aboutir à un tarif unique de 30 € environ pour l'administré.

Etant donné l'encombrement des récupérateurs, la question du stockage avant distribution aux administrés doit se poser. L'idée de dépôts répartis sur le territoire est évoquée.

La maison des animations de Vaudigny reste un lieu de stockage pertinent, comme elle l'a été pour les composteurs. L'ancienne Ditam de Haroué est aussi évoquée, de même que la déchetterie à Tantonville.

Le COPIL s'accorde pour ne proposer qu'un seul récupérateur par foyer. Les communes pourront, elles, en commander 2.

La publicité sera assurée sur les supports de communication de la CCPS, avec l'aide des communes.

Les prochaines étapes sont :

- Vote en Conseil Communautaire de mars 2023
- Demande de devis pour les modèles sélectionnés
- Demande d'aide financière à l'Agence de l'eau
- Réflexion sur le modèle d'acquisition à présenter (mise en place d'une régie ?)

Le COPIL souhaite que l'opération puisse être lancée avant l'été

Les élus du COPIL ont également débattu de la répercussion de l'opération sur les coûts d'assainissement : en effet, l'eau issue des récupérateurs, si elle est utilisée à des usages autres qu'extérieurs, sera traitée par les réseaux d'assainissement sans avoir été payée. Les élus du COPIL s'accordent néanmoins sur le bien-fondé de l'opération en termes d'économie d'eau sur le territoire, et sur le coût relativement marginal vu la taille des récupérateurs proposés.

2. Etude gravière syndicat Moselle Amont

Cette étude portée par le syndicat mixte Moselle amont (dans les Vosges) vise à recréer un espace de mobilité pour la Moselle, en amont de la partie Moselle sauvage. Le syndicat nous interroge sur notre volonté de participer à cette étude, au titre des 2 gravières de Gripport. Ces gravières, proches de la Moselle, présentent un risque de capture modéré mais réel.

L'étude est évaluée à 100 000 € environ, composée majoritairement de levés topographiques et bathymétriques pour estimer les volumes de remblais / décaissement à envisager sur les gravières bordant la Moselle. Pour la CCPS, avec une clé de répartition adaptée au vu du faible linéaire d'étude sur notre territoire, et après aide de l'agence de l'eau, le reste à charge ne devrait pas dépasser les quelques milliers d'euros.

Au vu de l'intérêt de l'étude pour l'un des sites naturels les plus remarquables de la CCPS, et pour un reste à charge pour la CCPS modeste au vu des enjeux, **le COPIL GEMAPI se prononce favorablement pour participer à cette étude avec le syndicat.**

3. Rigole de Mangonville

Ce cours d'eau particulier a déjà été l'objet de nombreuses réunions du COPIL GEMAPI. A l'occasion d'une réunion sur le potentiel hydroélectrique d'un ouvrage sur ce ruisseau, les élus de Mangonville et de Roville ont fait part de leur inquiétude sur les érosions fréquentes que subissent le ruisseau, notamment vis-à-vis d'enjeux routiers.

Ce ruisseau apporte en effet régulièrement des problématiques, parmi lesquels érosions, prolifération d'algues ou ennoisement du réseau d'assainissement. Cependant, son potentiel de restauration écologique est faible, notamment du fait des nombreuses contraintes de part et d'autre du ruisseau, et de son débit artificiel et constant.

Avant décision quant au lancement d'une éventuelle étude sur le ruisseau, il convient d'attendre les résultats de la rencontre entre la mairie de Roville et la préfecture. En effet, la commune s'interroge sur l'acquisition de la rigole, à la fois dans le cadre d'un projet hydroélectrique, et pour s'assurer de la bonne gestion du ruisseau dans le futur.

Par ailleurs, en l'absence probable de financements par l'agence de l'eau du fait du faible potentiel de restauration, il semble compliqué de prendre en charge une telle étude.

Pour autant, une assistance technique est proposée aux communes sur des interventions ponctuelles, notamment des consultations d'entreprises sur des protections de berge en génie végétal.

4. Zones humides : priorisations

Dans le cadre de l'inventaire des zones humides lancé en 2018, il était prévu au marché une tranche de travail sur l'approfondissement des connaissances de quelques sites en particulier, afin d'explorer les possibilités de restauration / préservation de zones humides.

Dans ce cadre, certaines zones sont proposées comme base de travail au COPIL, qui est invité à faire part de son avis sur les sites à sélectionner par mail suite à la réunion.

Les zones présentées sont :

- Zone humide alluviale du ruisseau du bas de la grange à Ormes et ville ;
- Zone humide forestière du bois de Goviller / Vitrey / Parey-saint-Césaire ;
- Zone humide de la tête de bassin de Leménil-Mitry ;
- Zones humides du bassin du Beaulong/Mirabée ;
- Zones humides du bassin de la Moselle ;
- Zones humides du bassin du Madon.

5. Entretien annuel d'embâcles : recensement

Comme en 2020, il est proposé de réaliser une opération de retrait d'embâcles dangereux et/ou gênants si cela s'avère justifié.

Le COPIL propose qu'un courrier soit adressé aux communes pour qu'elles recensent le cas échéant ce type d'embâcles sur leur territoire. Elles seront invitées à fournir une photo de l'embâcle concerné et éventuellement sa position sur une carte ou ses coordonnées GPS avant la fin du mois de Mars 2023.

Les embâcles seront retirés s'ils représentent une menace pour des ouvrages d'art, ou s'ils bloquent de façon importante l'écoulement de l'eau. L'opération de retrait aurait alors lieu à l'été.

6. Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé = PAOT

Ce document des priorités liées à l'eau à l'échelle du département nous avait été proposé pour consultation par les services de la DDT et de l'Agence de l'Eau. Nos remarques sur les actions fléchées en maîtrise d'ouvrage CCPS ont bien été prises en compte, et notamment le fait que le ruisseau des Pierres à Fraignes en Saintois ne nous est pas prioritaire dans le sens où nous ne possédons qu'une petite partie de la tête du bassin versant.

Le « Panorama PAOT », qui regroupe les actions du PAOT sur notre communauté de communes, est un document synthétique qu'il serait intéressant de diffuser aux communes. Il est présenté au COPIL et sera mis à disposition sur le site de la CCPS.

A noter un état général des masses d'eau du territoire globalement moyen. Cependant, les derniers relevés de qualité des eaux superficielles ne prenaient pas encore en compte les récents travaux d'assainissement à Ceintrey/Voinémont, Tantonville et surtout Vézelize, qui auront un impact important sur la réduction des matières organiques dans les cours d'eau.

7. Travaux Madon

Un point d'avancement des travaux Madon est présenté au COPIL. Les travaux sur le seuil de Xirocourt sont terminés. Les travaux d'entretien de la végétation sont en cours et seront terminés pour la mi-mars. Le retrait des embâcles sera réalisé dans les jours ou les semaines à venir en fonction des conditions météorologiques. La dernière opération sur Bralleville ne pourra démarrer qu'à l'été.
Enfin,

8. Charte GEMAPI

Le COPIL GEMAPI s'est à plusieurs reprises interrogé sur la nécessité de rédiger une charte de la compétence GEMA en complément du guide d'entretiens des cours d'eau. Les 3 communautés de communes du Pays Terres de Lorraine s'interrogent également sur ce sujet et ont proposé de travailler en commun ce thème.

Des rencontres entre techniciens rivières sont ainsi programmées régulièrement depuis le 15 février dernier. Une rencontre des vice-présidents est programmée pour le 18 avril.

Le COPIL sera régulièrement informé de l'avancement de ce travail et sera régulièrement amené à se prononcer sur le contenu de cette charte. Le rendu final est attendu pour l'été 2023.

Points divers

Mirabée : En l'absence de nouvelles propositions sur l'étude préliminaire Mirabée, ce point est retiré de l'ordre du jour et sera présenté au prochain COPIL. Il a toutefois été évoqué la problématique de la canalisation d'eaux usées traversant le Mirabée juste à l'aval de Diarville. Le bureau d'études travaille actuellement à trouver une solution sur ce sujet. Les propositions qui en découleront permettront au COPIL de se positionner sur l'un ou l'autre des scénarios de restauration proposés lors de la réunion Etude Préliminaire.

La réunion est levée à 19h50.